#### MAIRIE de MOUSSOULENS

Service urbanisme
11170 MOUSSOULENS

#### MOUSSOULENS, le 05/02/2024 LE MAIRE DE LA VILLE de MOUSSOULENS

à

### Maître KIEFFER-BASCOUL Anne-Claire

#### 12400 ST AFFRIQUE

## OBJET : Droit de préemption urbain simple (D.P.U.) - Déclaration d'intention d'aliéner

#### REFERENCE

- Déclaration reçue le : 05/02/2024

- Enregistrée dans nos services sous le Numéro : IA 011 259 24 D0002

- Concernant : Bâti sur terrain propre

- Situé(es) à : LES PLOS

- Réf. Cadastrales: 259 C 1048, 259 C 1049

- Superficie de 2199 et de bâtis, au prix proposé de

- Appartenant à : Monsieur COLS RENE

Maître,

Faisant suite à l'affaire citée en référence, et après examen, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, la ville de MOUSSOULENS,

# N'EXERCE PAS SON DROIT DE PREEMPTION URBAIN, ET RENONCE A ACQUERIR LE BIEN INDIQUE CI-DESSUS.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire